



LE BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ET DE LIAISON DE LA FÉDÉRATION DES OSBL D'HABITATION DE MONTRÉAL

CAISSE D'ASSURANCE AUTONOMIE : UN PROCESSUS ET UN PARI RISQUÉS...

ÉDITORIAL DE CLAUDINE LAURIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'offre de maintien à domicile est nettement insuffisante et laisse pour compte beaucoup de personnes en manque de services. Réjean Hébert, Ministre de la santé et des services sociaux, s'attaque à cette situation et vise à la renverser avec son projet de Caisse d'assurance autonomie. Nous ne pouvons nous y opposer car elle devrait permettre à toute personne de recevoir des services dont elle a besoin, et ce, qu'importe son lieu de résidence.

Lorsque nous parlons de services, nous nous référons à des activités telles que l'aide au bain ou encore les gouttes dans les yeux. Ceux-ci ne prennent pas en compte les services psychosociaux, qui visent à briser l'isolement, et qui sont mis de côté dans la grille SMAF (Système de mesure de l'autonomie fonctionnelle) qui évalue la personne afin de lui donner accès à un crédit d'impôt ou une allocation.

Les OSBL d'habitation permettent aux personnes d'éviter et de briser leur isolement via les activités et le rôle actif qu'ils peuvent avoir au sein de leur milieu de vie, ce qui joue directement sur le maintien de leur autonomie.

Nous voyons un certain danger dans la mesure où la distribution des services ne s'appuiera plus sur un système public gratuit mais sur les entreprises d'économie sociale et les coopératives de services de santé : il y aura des frais associés à ces services ! Il faudra alors garantir que les personnes à faible et modestes revenus que nous desservons, de même que les

personnes ayant le supplément de revenu garanti, pourront avoir accès gratuitement à ces services.

La question du financement de la caisse d'assurance autonomie soulève beaucoup d'inquiétudes : les pistes étudiées nous permettent de la financer jusqu'en 2017 grâce à la taxe santé, au rapatriement de crédits d'impôts et à l'ajout de budget en maintien à domicile. Mais au delà de 2017, il nous faudra trouver d'autres pistes de financement...

Encore une fois, nous nous préparons à vivre un grand changement sans véritablement avoir attaché l'ensemble des morceaux : *Avons-nous les ressources suffisantes pour enclencher cette opération dès 2014 ? Évaluons-nous suffisamment les coûts et les ressources nécessaires pour effectuer un tel virage ? Exigerons-nous une implication financière accrue de la part des personnes ?*

Enfin, penser ce projet ainsi va mener à l'appauvrissement des travailleur-e-s : les salaires offerts au sein des entreprises d'économie sociale en aide à domicile et des OSBL d'habitation sont nettement inférieurs à ceux du réseau de la santé !

Cette réforme ne doit pas se faire avec un délestage des services du réseau de la santé au détriment des conditions de vie des travailleurs. Soyons vigilants et solidaires des populations que nous desservons et des travailleurs de nos OSBL !

ÉDITORIAL

1

ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

2

CRÉDIT D'IMPÔT MAINTIEN À DOMICILE

3

PUNAISES: FORMATION ET ACTIVITÉ

3

LETTRE OUVERTE CERTIFICATION & AÎNÉ-E-S

4

NOUVEAU SERVICE FÉDÉRATIF : UMER

5

RÉINTERROGER LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

5

DATES À NOTER POUR CET AUTOMNE !

6

ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME :

GRAND RASSEMBLEMENT : JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE, PAR CLAUDELLE CYR (RIOCM)

NDLR : Les OSBL d'Habitation font partie intégrante du mouvement d'action communautaire autonome. La Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome (SNV-ACA) se tient cette année du 21 au 25 octobre prochains. Cet événement sera une bonne occasion pour tisser des liens avec votre milieu et ainsi renforcer ce mouvement.

Depuis un an, les 3000 organismes communautaires du secteur de la santé et des services sociaux au Québec se mobilisent autour d'une campagne pour le rehaussement de leur financement à la mission, sous le thème *Je tiens à ma communauté - Je soutiens le communautaire*.

Cette campagne comporte deux revendications : l'injection de 225 millions \$ par année et la formalisation d'un véritable programme national dédié au soutien de la mission globale.

La campagne a permis d'ouvrir des discussions avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), discussions dont les conclusions sont attendues au début de l'automne.

Durant tout le printemps, l'attention des membres de l'Assemblée nationale a été maintenue grâce aux dépôts successifs de pétitions réunissant près de 73 000 signatures, de même que par l'adoption unanime d'une motion, le 14 mai dernier

« Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux. Que l'Assemblée nationale souligne l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec ».



Le 24 octobre prochain se tiendra à Québec un grand rassemblement des organismes communautaires. Cette action est réalisée dans le cadre de la semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome. Bien que nos revendications s'adressent d'abord au MSSS, l'ensemble du milieu communautaire est invité à se joindre à cet événement en portant les revendications financières qui leur sont propres.

C'est en nous appuyant les uns les autres que nous représenterons une force plus grande qu'en menant nos luttes isolément.

Des autobus partiront de partout à travers le Québec pour l'occasion. À Montréal, c'est le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) qui organise les transports. Vous pouvez consulter notre site internet pour plus d'information et n'hésitez pas à communiquer avec nous : www.riocm.ca

Ensemble, marchons pour l'action communautaire autonome!

**JE TIENS À MA
COMMUNAUTÉ**



**JE SOUTIENS LE
COMMUNAUTAIRE**

CRÉDIT D'IMPÔT MAINTIEN À DOMICILE : UN MORATOIRE, MAIS JUSQU'À QUAND ?

Depuis ce printemps, plusieurs organismes ont vu leurs locataires réagir à la réception d'une lettre de Revenu Québec les informant que leur Crédit d'impôt pour Maintien à domicile serait réduit.

La Certification reliée au Crédit d'impôt

Revenu Québec relie le Crédit d'impôt à la Certification des Résidences pour personnes âgées : tout organisme certifié est une « *Résidence* » au regard de Revenu Québec et donne donc accès à un crédit d'impôt de base de 45\$ par mois. Les organismes ayant fait des démarches pour se *décertifier* afin de ne pas se plier aux nouvelles obligations de la certification sont alors perçus comme des bâtisses à logement, réduisant le montant reçu par leurs locataires.

Un moratoire jusqu'à nouvel ordre

Suite à nos représentations, le Ministère de la Santé et des services sociaux a mis un moratoire pour les locataires des OSBL d'habitation décertifiés. C'est-à-dire que les présents locataires continueront à recevoir leur somme comme auparavant tandis que les nouveaux ne pourront y avoir droit. Ce moratoire a été mis en place afin d'éviter l'appauvrissement des aîné-e-s.

Nous ne sommes pas en mesure de préciser à quel moment ce moratoire prendra fin mais dans un contexte où le Ministre Réjean Hébert (MSSS) travaille sur le projet de Caisse d'Assurance Autonomie (*voir page 6*), nous restons sur nos gardes et vous tiendrons informé-e-s de ce dossier.

FORMATION & ACTIVITÉ : PUNAISES SAVANTES : LE CIRQUE

Formation sur les punaises de lit

En tant que locataires, les OSBL d'habitation se doivent de prévenir une infestation et, le cas échéant, la traiter dans les meilleures conditions (délai, préparation, suivi, etc.).

Pour ce faire, la FOHM a développé une formation visant à sensibiliser ses membres sur la façon de prévenir les infestations et mais aussi sur les responsabilités qui incombent au locateur.

Ces rencontres seront thématiques et sont dédiées aux directions, intervenant-e-s ou membres des CA des corporations. La première formation sera dédiée aux OSBL pour aîné-e-s (*voir page 6*).

* * *

Punaises savantes : le cirque !

« *Sommes-nous correctement informé-e-s sur les punaises ?* » Pour répondre à cette question, il est impératif de se renseigner, de comprendre quelles sont les étapes à franchir pour venir à bout d'une extermination en sachant que, quelques soient les difficultés, le secret de la réussite passe par une bonne préparation.

Afin de mieux connaître le phénomène, nous

avons tenté de domestiquer quelques spécimens de punaises. Or, elles apprennent vite et collaborent. À tel point qu'à l'heure actuelle, nous sommes en mesure de vous présenter une exhibition complète de punaises de lit. Vous aurez alors la possibilité de constater qu'« *une punaise devient complètement sourde dès lors qu'on lui arrache 3 pattes et plus...* ».



L'activité présente en situation réelle miniaturisée une infestation et, tout en suivant les étapes nécessaires, montre comment en venir à bout, quoi faire et ne pas faire, pour se débarrasser longtemps du problème.

L'activité « *Punaises savantes : le Cirque* » est disponible sur demande à notre service des communications.

LETTRE OUVERTE :

« CERTIFIÉS OU NON, LES AÎNÉ-E-S CONSERVENT TOUJOURS DES DROITS DE RECOURS »

NDLR : Cette lettre ouverte a été rédigée en réponse à un article de Mme Ariane Lacoursière dans La Presse en août dernier. Le quotidien a choisi de ne pas la publier mais nous tenions à la partager avec nos membres.

L'article du 20 août ayant pour titre « Nouvelle certification des résidences privées : les aînés écopent » apporte plusieurs points nécessitant correction. La certification des résidences pour personnes âgées est complexe et confond toutes les tenures. Certes, les locataires des résidences à but lucratif non certifiées ont pour seul recours la Régie du Logement. Il en est autrement pour les organismes sans but lucratif...

Participation citoyenne, administrateur-e de leur milieu de vie

Les OSBL-H ont un Conseil d'administration bénévole composé de gens du milieu et de locataires. On compte près de 7 000 logements dédiés aux aîné-e-s sur l'île de Montréal. Les OSBL d'habitation communautaire se veulent d'abord et avant tout un milieu de vie où la personne est plus qu'un-e locataire : elle est membre de son organisation. Elle a donc sa place dans les décisions et orientations via des sièges réservés au Conseil d'administration et sa participation aux assemblées générales et à différents comités.

La nouvelle certification des résidences privées pour aîné-e-s amène des exigences qui modifient grandement le rapport aux locataires. En ce sens que le regard portera davantage sur les difficultés d'être et leurs limitations plutôt que sur leurs capacités d'être. Les OSBL-H ne sont pas des établissements de santé : leur rôle est d'offrir des logements autonomes favorisant la stabilité résidentielle et l'enracinement dans la communauté. De plus, pourquoi répondre à de telles exigences lorsqu'il n'y a pas d'offre de services d'assistance personnelle ? Si ces derniers sont requis, ils seront dispensés par les services de santé (ex. : maintien à

domicile) comme toute personne demeurant dans sa propre résidence.

Des recours possibles

Le Commissaire aux plaintes de l'Agence de Santé et des Services Sociaux de Montréal est responsable de l'application de la procédure d'examen des plaintes de l'Agence pour les services offerts par un organisme communautaire, une résidence privée pour personnes âgées ou encore un organisme ou société lié par entente avec l'Agence (ex. : financement de services, projets, etc.). Le Commissaire aux plaintes doit assurer la promotion, dans la région de Montréal, du régime d'examen des plaintes et développer des activités de promotion des droits et des obligations des usagers. Or, un grand nombre d'OSBL d'habitation communautaire reçoit des subventions de l'Agence de Santé et des Services Sociaux, exigeant alors une entente avec elle.

Pour les OSBL-H n'ayant aucune entente avec l'Agence, les locataires ont comme recours la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour exprimer leurs insatisfactions au sein de leur habitation. S'ils sont insatisfaits de la réponse de la SHQ, ils peuvent ensuite déposer plainte auprès du Protecteur du Citoyen.

DEUX Instances méconnaissantes de leur rôle et de leur propre loi

Nous trouvons dommage que Mme Lacoursière se soit fait induire en erreur et que l'on se retrouve avec un article affirmant que les locataires d'OSBL-H non certifiés se soient vus enlever des droits. Il est curieux de constater que ces deux instances nous confondent avec des résidences privées à but lucratif. D'ailleurs, l'OSBL dont fait mention l'article a une entente avec l'Agence. Il est assez ironique, voire inquiétant, que ces deux instances ne connaissent pas les responsabilités qu'ils ont dans l'accueil et le traitement des plaintes pour les locataires d'OSBL d'habitation communautaire, certifiés ou pas.

NOUVEAU SERVICE FÉDÉRATIF : UNITÉ MOBILE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION (UMER)

La Fédération Régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et la FOHM ont conjointement mis sur pied l'*Unité Mobile entretien réparation en logements sociaux*, qui sert de réponse à la problématique d'entretien et de pérennité du parc immobilier des OSBL d'habitation.

UMER est une entreprise indépendante à but non lucratif qui offre aux membres des fédérations un service de travaux d'entretien et de réparations mineures de logements. Cet organisme a pour objectif de proposer ses services à un prix concurrentiel au marché ainsi qu'une expertise dans l'analyse des besoins et dans le suivi des travaux. Notons qu'UMER n'est accessible qu'aux membres des fédérations.

La réalité des OSBL d'habitation est complexe : les groupes doivent souvent effectuer des travaux d'entretien et de réparations mineures et peu d'entrepreneurs

spécialisés, disponibles et abordables sont capables d'assurer un entretien adéquat de leurs immeubles. De plus, les locataires des OSBL d'habitation sont une population en situation précaire, requérant alors un service continu pour créer un climat de confiance.



Les interventions sont réalisées par deux équipes mobiles. Chacune d'entre elles est composée d'un ouvrier expert (avec un camion et du matériel). Les OSBL pourront commander des « *blocs d'intervention* » d'une durée de quatre heures minimum. Un coordonnateur, interlocuteur principal des groupes, sera en charge de la promotion d'UMER, du bon déroulement des opérations et du service à la clientèle. UMER sera disponible à offrir ses services cet automne.

Pour plus d'informations, contactez M. Denis Bordeleau au 514-508-1202.

RENCONTRE : RÉINTERROGER LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Le soutien communautaire a la particularité de se trouver entre l'arbre et l'écorce - entre l'intervention sociale et le bail - ce qui nous conduit sans cesse à réinterroger le cadre dans lequel nous fixons nos actions.

Entre Janvier 2010 et Mars 2011, la FOHM a amorcé un ensemble de neuf rencontres sur le thème du soutien communautaire en logement social afin d'en définir la pratique à l'échelle du Québec.

Neuf rencontres pendant lesquelles l'intervention, le droit au bail, l'éthique ou encore la citoyenneté ont fait l'objet d'échanges productifs, appuyés de l'expertise

même de ces acteurs et actrices du soutien communautaire au quotidien.



Vous n'avez pas participé à cette réflexion et voulez en prendre connaissance ?

Vous en étiez et, fort de l'avoir expérimenté, vous souhaitez partager vos observations ?

Que vous ayez participé ou non à ce processus, nous vous invitons à être des nôtres le 12 novembre prochain (voir page 6). Cette rencontre pour voir et revoir ensemble les neuf blocs du soutien communautaire s'adresse principalement aux directions, et aux intervenant-e-s.

VIE ASSOCIATIVE :

DATES À NOTER POUR CET AUTOMNE !

La FOHM organise régulièrement des rencontres thématiques et des formations gratuites à ses membres. **Pour participer, merci de vous inscrire auprès de notre service des communications :**

- Par téléphone au **514-527-5720 #26**
- Par courriel à **communications.fohm@videotron.ca**

Notez que le Centre Saint-Pierre est situé au 1212 Panet, métro Beaudry (Ligne verte).

Consultation Caisse d'Assurance Autonomie => Rencontre

Nous voulons vous consulter sur le livre blanc du projet de Caisse d'Autonomie du Ministre Hébert (MSSS).

Date : 8 octobre 2013 de 13h30 à 17h00

Lieu : Centre Saint-Pierre (salle 100)

Rôle et responsabilités d'un CA => Formation continue

Cette formation est réservée aux permanences et aux administrateur-e-s des OSBL d'habitation membres (Mission et valeurs des OSBL ; Devoirs, droits et fonctionnement du CA, etc.). Un buffet froid vous est offert sur place.

Date : 22 octobre 2013 de 17h30 à 21h00

Lieu : Centre Saint-Pierre (salle 203)

Réinterroger le Soutien Communautaire => Rencontre

Une rencontre pour faire un point sur les pratiques en soutien communautaire et favoriser le partage de connaissances et d'expertises.

Date : 12 novembre 2013 de 9h30 à 16h30

Lieu : Centre Saint-Pierre (salle 100)

Punaises & OSBL PAPA => Formation

Les punaises de lit sont un fléau qui touche tous les locataires. Il y a des particularités quand il s'agit d'un OSBL pour les aîné-e-s (perte d'autonomie, prévention, etc.).

Date : 5 décembre 2013 de 9h30 à 12h00

Lieu : Centre Saint-Pierre (salle 304)